

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 21 JANVIER 2016

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil seize, le vingt et un Janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Thierry Lucas, Maire.

Etaient présents : Thierry Lucas, Sébastien Kergrohen, Sonia Lemoine, Denis Poullaouec, Isabelle Petit Leménager, Isabelle Brejon, Gaëlle Gueneau Terrien, Nicole Heurtault, Thomas Pinault, Raphaële Lebreton, Bertrand Denis, Sabrina Gobin

Etaient absents : Jean-Claude Bayle, Sandrine Macias Stephan, Eric Duval

Jean-Claude Bayle a donné pouvoir à Sébastien Kergrohen

Sandrine Macias Stephan a donné pouvoir à Sonia Lemoine

Eric Duval a donné pouvoir à Denis Poullaouec

Secrétaire de séance : Gaëlle Gueneau Terrien

--- Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 26 Novembre 2015.

SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) : état d'avancement

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 26 novembre 2015, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'intégration de notre commune de Mouazé dans Rennes Métropole.

Les 43 communes adhérentes ont émis un avis favorable à l'entrée de Mouazé dans Rennes Métropole (lecture de la délibération de la commune de Laillé, pour exemple).

Les élus de Rennes Métropole ont également voté : seul 1 élu s'est abstenu.

L'arrêté définitif de Monsieur le Préfet interviendra avant le 30 mars 2016.

Une première réunion avec Rennes Métropole est fixée le 11 février 2016

Extension école: Délibérations

Le dossier est présenté par Denis Poullaouec.

Présentation des évolutions et des estimations financières

APS n°1 :

Partie élémentaire : 2 classes, salle RASED, ajout sanitaire mixte, réserve foncière de 65m² (pour création d'une classe supplémentaire)

Partie maternelle : 2 classes, rajout sanitaire, bureau, rangement, dégagement

Liaison classes – restaurant : 2 auvents

Salle motricité : extension

Salle de restaurant : extension vers l'est de 45 m²

Estimation financière : 762 000 euros + 166 500 euros (options) = **1 000 900 euros**

APS n°2 :

Partie élémentaire : idem

Partie maternelle : 2 classes, suppression rangement et dégagement, ajout sanitaires

Liaison classes – restaurant : 1 seul auvent

Salle de motricité : pas d'extension

Salle restauration : extension vers l'est de 45 m²

Estimation financière : **920 000 euros**

Proposition des membres de la commission bâtiments (réunion du 18/01/2016)

Partie élémentaire : idem

Partie maternelle : construction 2 classes, ajout sanitaires

Salle de restaurant : extension 50% de la surface existante

Liaison : construction d'un seul auvent

Estimation financière : **890 000 euros**

Subventions pouvant être accordées :

DETR : 40% du coût HT avec un plafond de 700 000 euros soit 280 000 euros

Réserve parlementaire : 30 000 euros

Prochainement : dépôt du permis de construire

Fin des travaux prévue en février 2017

Délibération n° 2016-001 : Extension de l'école Jacques Prévert : Approbation de l'Avant - Projet Sommaire et Validation de l'enveloppe financière :

Le marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'extension de l'école Jacques Prévert a été signé avec le Cabinet Michot Architectes, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre le 15 juin 2015 pour un montant de 58 500 € HT.

Lors de la présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) effectuée en séance du 26 novembre 2015 qui correspondait aux demandes du programme établi par la maîtrise d'ouvrage, complétées par les sujets d'études qui y étaient mentionnés, un écart conséquent constaté entre l'enveloppe prévisionnelle validée et le chiffrage prévisionnel du maître d'ouvrage a conduit à réexaminer plus finement les fonctionnalités attendues de l'ouvrage en précisant celles indispensables à l'accueil des effectifs en forte croissance, tant pour l'enseignement que la restauration. L'autre fonction de l'ouvrage à plus long terme, inscrite dans le programme, afin d'accueillir des activités communales (Associations) a été conservée.

L'évaluation financière présentée en séance du 26 novembre, supérieure à 1 000 000,00 € est à ce jour ramenée à 890 000 € permettant de poursuivre les études portant sur :

- l'augmentation de 50 % de surface de la salle de restauration, justifiée par les effectifs constatés en 2015, atteignant la capacité admissible pour un service
- les 4 classes positionnées pour une moitié au nord des classes élémentaires actuelles, pour l'autre à l'Est des classes maternelles
- des sanitaires côté Élémentaire et côté Maternelle
- un auvent doublant le préau actuel reliant l'école à la restauration
- une salle RASED

Pour l'extérieur, les cheminements et l'adaptation du parking liés à l'extension intégrant une amélioration de la sécurité des enfants sur l'ouvrage lui-même.

La préservation, côté Élémentaire, d'une surface de 65 m² libre de construction pour prévenir un besoin d'une classe supplémentaire.

Ainsi, la classe la plus au Nord et la salle RASED, de même que les sanitaires associés à cette partie d'extension pourront à plus long terme être aisément dissociés des locaux à vocation scolaire, pour une autre affectation au choix de la commune, et pour les associations notamment.

Après en avoir délibéré, le du Conseil Municipal valide à l'unanimité l'avant-projet sommaire tel que décrit ci-dessus et l'enveloppe financière ramenée à la valeur de 890 000,00 € HT.

Délibération n° 2016-002 : Extension de l'école et agrandissement de la cantine : demande de subventions :

Le conseil municipal, en cette même séance, a validé l'avant-projet sommaire et l'enveloppe financière pour un montant de 890 000 euros HT (délibération n°2016-001).

Le conseil municipal sollicite l'obtention de subventions pouvant participer au financement du dit projet. Il autorise et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour présenter un dossier au titre de :

- La DETR : 280 000 euros (40% du plafond de 700 000 euros)
- La réserve Parlementaire
- Le reliquat du Plan de relance (Département 35)

Délibération n° 2016-003 : Tarif du traitement des actes d'urbanisme par la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2015 (n°2015-001) qui était favorable à la création d'un service mutualisé d'instruction des demandes d'ADS par la communauté de communes du Pays d'Aubigné et validait l'adhésion de la commune à ce service.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire du Pays d'Aubigné du 13 janvier 2016 (n°002-2016) qui arrête les participations 2015 pour chacune des communes adhérentes et de la délibération du 10 novembre 2015 (n°155-2015) fixant comme suit :

Part fixe basée sur la population totale 2015 (1 euro par habitant)

Part variable calculée en fonction du nombre d'actes pondérés de l'année par commune.

La délibération n°002-2016 rappelant dans un tableau récapitulatif que sur 2015 (6 derniers mois) 14 PC et 1 CUb (servant de base pour le nombre d'actes pondérés) fixe le montant de la participation de Mouazé à $(1213 \times 1\text{euro}) + (924,13) = 2\,137,13$ euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le mode de calcul pour l'année 2015 et 2016 ; et valide sa participation 2015 à hauteur de 2 137,13 euros.

Délibération n° 2016-004 : Convention pour l'accueil des enfants à la Halte-Garderie Parentale de Saint Aubin d'Aubigné

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de déterminer les conditions d'accueil des enfants à la halte- garderie parentale de Saint Aubin d'Aubigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la participation financière de la commune de Mouazé à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de trois mois.

Soit :

6,50 euros par journée de présence du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

7,50 euros par journée de présence à compter du 1^{er} juillet 2015

Votants : 15

Pour : 15 voix

Restéco : avenant n°1 à la convention de restauration du 01/09/2012

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'une année scolaire supplémentaire la fourniture de repas scolaires aux conditions tarifaires identiques à celles de l'année 2014-2015 soit :

Repas enfant : 2,93 euros

Repas adulte : 3,38 euros

Cet avenant prend donc effet à compter du 1^{er} jour de l'année scolaire 2015-2016 et se terminera le dernier jour de cette même année scolaire.

Questions diverses :

- Terrain multisports : fourniture et pose de la structure : Agorespace interviendra du 25 au 29 janvier 2016.

- Lotissement le Clos de la Hailée : Il n'y a pas eu à ce jour de rétrocession des parties communes à la commune.

La commune de Mouazé a reçu une convocation d'un huissier de justice, convocation à la demande de Hélios Aménagement, pour la date du 06 janvier 2016. La rencontre s'est déroulée en présence de Mr François Cossart, collaborateur de la SCP Thoumazeau, Migné, Guillon, Leroux, huissiers de justice à Rennes, avec visite du lotissement. La commune était représentée par Sébastien Kergrohen, adjoint, Hélios Aménagement par M. Ribierre.

Un constat des travaux restant à réaliser a été établi : les candélabres ne sont pas sécurisés – le cheminement piéton rue Chateaubriand n'est pas fait.

- Sur le site internet de la commune : mettre la date et l'ordre du jour pour chacune des réunions du conseil municipal.
- Adhésion future en direct de la commune à l'OCSPAC (Office Communautaire des Sport du Pays d'Aubigné & de Chevaigné) et l'EMI (Ecole de Musique de l'Illet) : nouvelles orientations à prévoir. Un groupe de travail est créé sur le sujet : il est constitué de : Sonia Lemoine, Isabelle Brejon, Gaëlle Gueneau Terrien